

# Association De Quoi On Se Mêle

Compte rendu d'assemblée générale 2017 tenue le 19/11/2017

Membres présents : Caroline Gillier, Isabelle Wertel, Marie-Louise Brandy, Marie-Jeanne Husset, Jean-Pierre Bourcier, Helke Bourcier, Marie-Odile Maleix, Philippe de Castilla, Vincent Durieux, Jacques-Alain Lachant, Françoise Bouzet, Bruno Viry  
Excusés : Yvette Citoleux, Sophie Poirot-Delpech, Jean-Louis et Sophie Villoutreix, Jacqueline Charretier

Ordre du jour :

- Approbation du rapport d'activité, approbation du rapport financier, approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et affectation du résultat
- Présentation des projets, du budget prévisionnel, des engagements liés
- Fixation du montant de la cotisation
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Questions diverses

## **Rapport d'activité**

Voir le document en pièce jointe.

Le rapport moral est approuvé.

## **Rapport financier**

Voir le document en pièce jointe.

Le rapport financier est approuvé.

## **Affectation du résultat**

Le résultat négatif de 7,01€ est affecté en « report à nouveau ce qui laisse une réserve de 308,76€.

## **Projets d'activités et budget prévisionnel pour 2018 et 2019**

Le budget prévisionnel pour les années 2018 et 2019 traduisent nos ambitions de poursuivre des animations thématiques et artistiques et de développer le projet de la Draille des Seynes. Le thème retenu pour 2018 est « Tisser des liens ».

Nous espérons des réponses favorables à nos demandes de financements publics auprès du département du Gard, de la Communauté de Communes du Pays d'Uzès et de la Commune de Belvézet d'une part, auprès du Syndicat Mixte du PETR du Pays d'Uzès et du Pont du Gard en tant que gestionnaire du projet européen Leader. L'Association devrait dans ce contexte passer deux conventions respectivement avec le PETR et avec la Commune de Belvézet.

Compte tenu des modalités de remboursement par le projet Leader sur présentation de factures l'Association devra trouver auprès de ses membres et de sa banque des financements relais.

D'autre part nous allons soumettre à des artistes un cahier des charges afin qu'ils nous établissent une maquette et un devis pour les installations. Là aussi des conventions devront être établies et signées.

Le budget de coûts pour chacune des années 2018 et 2019 est de l'ordre de 26 000€, dont 15 000€ pour les créations, 6 000€ pour les ateliers, 2 500€ pour les animations et 2 500€ pour l'organisation et la communication.

Les coûts seront couverts par les recettes des animations et des dons pour environ 5000€ et par des financements publics de 21 000€.

Le projet du chemin culturel et patrimonial ne sera engagé que si les financements publics sont confirmés.

### **Montant de la cotisation**

La cotisation pour l'année 2018 sera d'un montant de 15 euros.

### **Renouvellement du Conseil d'Administration**

Pas de mouvement dans le Conseil d'Administration

### **Questions diverses**

Modification des statuts :

- Article 2 Objet Social : il est nécessaire d'élargir l'objet social pour « coller » aux nouvelles propositions faites par l'Association et mieux montrer leur intérêt général.
- Article 3 Siège social et antenne : création de l'Antenne de Belvézet
- Article 4 Membres La cotisation est fixée par l'Assemblée Générale (et non dans les statuts)
- Article 7 Ressources : la participation aux frais est ajoutée comme source de financement
- Article 8 Administration : l'AG se réunit tous les ans et fixe les orientations ; le CA met en œuvre ces orientations.

Modifications approuvées

Signature du président

Signature du secrétaire